

Certificat médical

Vous êtes mineur ?

- Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation (à télécharger sur notre site) doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 07 mai 2021) a donné lieu à une réponse négative. A fournir avant la première séance
- Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. A fournir avant la première séance

Vous êtes majeur ?

- S'il s'agit d'une nouvelle licence : fournir un certificat médical de moins d'un an
- S'il s'agit d'un renouvellement de licence
 - Si vous voulez faire de la compétition, apposer le certificat médical de moins de six mois dans votre passeport sportif et fournir une photocopie avant la première séance
 - Si vous ne voulez pas faire de compétition, répondre au questionnaire QS-SPORT Cerfa N°15699*01. Si vous avez répondu « oui » à au moins une des questions, fournir un certificat médical de moins de six mois. Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques, fournir un certificat médical de moins de trois ans (apporter une copie au club), et l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire (attestation à télécharger sur notre site). Les documents doivent être fournis avant la première séance

Informations : <https://www.ffjudo.com/actualite/licences-questionnaire-mineurs>